

LA VILLE DES AUMONES,
Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

VII.—SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES FILLES.

Une bonne pensée est presque toujours féconde en heureux résultats. Le Patronage créé en faveur des jeunes libérés, a attiré l'attention de nos dames charitables sur cette multitude de jeunes filles qui encombrant notre grande cité, et qui, livrées à l'oisiveté et à la paresse, ne trouvent que dans de honteux délits et une infâme débauche, le moyen de soutenir leur triste existence.

L'irréligion qui s'est emparée des classes inférieures de la société, l'ignorance qui la fomentent et l'entrelient, engendrent nécessairement l'immoralité, et à quels excès ne se livre-t-elle point dans nos villes populeuses, quand on la voit produire de tristes ravages dans nos campagnes, d'où la simplicité patriarcale et des mœurs pures et chrétiennes l'avaient exclue jusqu'à nos jours. Et quels hideux tableaux ne présente pas l'intérieur d'un grand nombre de familles? N'y voit-on pas avec horreur de pauvres enfans, témoins habituels de l'immoralité de leurs parens, sucer, pour ainsi dire, avec le lait, le sentiment de tous les vices, apprendre dès l'âge le plus tendre ce qu'ils doivent ignorer : de là le mépris outrageant de l'autorité paternelle, l'oubli ou plutôt l'ignorance de tout principe religieux, de là le nom même de vertu frappé d'ostracisme, avili par des êtres dégradés, affichant l'impudeur sur des fronts qui ne savent pas rougir ; de là cette peste morale qui s'infiltré dans tous les viscères de la société, qui la corrompt et l'empoisonne à sa source, et ne produit plus tard que des germes de mort. L'âge de l'innocence ne se compte plus, car les plus tendres années sont infectées comme celles des passions ; plus de honte, plus de délicatesse, plus d'honneur. Et que l'on ne croie pas cette peinture exagérée ; elle n'est, hélas ! que le trop fidèle tableau des mœurs de l'époque : et pour le prouver, il suffit de dire que l'on a trouvé, il n'y a pas fort longtemps, de jeunes filles de dix à douze ans organisées en société de vol et de libertinage pour exploiter une partie de notre ville. Et combien de pères, l'horreur de la nature, abusant de l'autorité sacrée qu'elle leur donne, ne s'en servent que pour vouer à l'infamie les victimes de leurs honteuses leçons. Combien de jeunes filles vagabondes cherchent, dans la mendicité, des moyens d'existence, et n'y rencontrent presque toujours que des éléments de corruption. Combien qui, arrivant de nos campagnes, trouvent à la porte même de notre ville les courtiers infâmes du vice, qui, sous prétexte d'un travail utile et fructueux, sacrifient leur simplicité naïve et villageoise à la débauche et à la prostitution, au vil prix d'un vêtement ou d'un morceau de pain.

Une plaie si hideuse et qui semble s'étendre chaque jour, mérite sans doute toute l'attention et tous les soins charitables de la Religion. Le zèle des femmes fortes et bienfaisantes qui ont entrepris la tâche difficile, si non de la guérir et de la cicatriser, au moins de l'arrêter, de la comprimer, d'en diminuer les tristes effets, ne mérite-t-il pas toute l'estime et toute la considération des âmes honnêtes? La reconnaissance publique ne doit-elle pas être le prix de leurs utiles et charitables travaux?

Une société de Patronage pour les jeunes filles fut donc formée, dès 1837, sous les auspices de Mgr. l'Archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, et de M. le procureur du roi, qui en comprenaient la nécessité. Préserver du vice les jeunes filles qui y sont exposées par l'inconduite de leurs parens, de leurs maîtres, ou l'influence funeste de leurs alentours ; ramener à la vertu celles qui déjà se sont livrées au crime, en leur procurant du travail dans les diverses Provinces de la ville, tel est le but que se sont proposé des dames pieuses et charitables, dont le zèle actif ne se lasse jamais.

Ces dames, pour rendre leur influence plus efficace et plus salutaire, se sont divisées en quatre sections. La première est employée à la recherche des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins d'une si vaste entreprise ; car il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est pas souvent sans efforts généreux que l'on peut arracher une jeune fille à des parens pervers, ou à des maîtres corrupteurs et corrompus ; que de fois il faut acheter leur consentement à prix d'argent ! que de dépenses encore obligées pour payer l'apprentissage de ses jeunes filles, pour en charger les Provinces auxquelles on les confie ! la seconde section est consacrée à la recherche des jeunes filles qui sont le but de l'œuvre, cette section a un bureau particulier dans chacune des pa-

roisses de la ville. Aussitôt qu'une des charitables dames vient à connaître une fille dont les mœurs sont en danger, le bureau de la paroisse est convoqué, on discute séance tenante, les motifs qui la recommandent aux soins du Patronage, les moyens les plus prompts et les plus convenables pour la mettre sous un toit protecteur. La troisième section s'occupe de la recherche des ateliers chrétiens auxquels on peut confier en toute sécurité, les protégées du Patronage. Les dames de cette section sont puissamment aidées par de pauvres ouvrières pleines de zèle et de piété qui se consacrent aussi aux soins des malades dans la société dite des Veilleuses. On ne peut trop admirer l'heureuse industrie du zèle qui emploie la vertu pauvre et sans éclat à la recherche d'un gîte assuré pour la tendre brebis poursuivie par la fureur du lion. Qui peut mieux connaître que ces vertueuses filles les ateliers chrétiens ? et les rapports qui s'établissent entre elles et celles que l'on veut soustraire à la perversité du vice ne doivent-ils pas procurer les effets les plus heureux sur les caractères les plus rebelles, et assurer par la force de l'exemple un retour sincère à la vertu, ou la constante persévérance dans le bien ? Enfin, la quatrième section des dames du Patronage s'occupe sans cesse de la surveillance de leurs jeunes pupilles ; elles parcourent les ateliers où elles sont placées, elles les encouragent, elles leur multiplient les bons conseils, les salutaires avis, enfin elles s'acquittent de toutes les fonctions d'une sainte maternité.

Le croirait-on ? à peine trois ans se sont-ils écoulés depuis la fondation de cette œuvre de salut que déjà plus de trois cent cinquante jeunes filles sont secourues, surveillées, et peut-être arrachées à l'infamie par les pieuses directrices du Patronage. Hélas ! le bien déjà fait est grand, mais le bien encore à faire est immense ! Il en est cependant parmi ces jeunes filles, et même parmi les plus jeunes, qui sont tellement vouées à la corruption, et au vice, qu'aucun atelier ne peut leur être ouvert. Victimes de la plus honteuse malice, leur contact impur deviendrait bientôt funeste. L'excès de leur misère n'est cependant pas un motif qui les éloigne des faveurs du Patronage ; pour elles la charité chrétienne ouvre un asile à part, un port de grâce et de miséricorde ; c'est la Providence de Bethléem, nom sacré qui rappelle la naissance du Sauveur de tous, de celui qui est venu dans ce monde non pour les justes, mais pour les pécheurs, de ce Jésus dont les premières larmes furent répandues dans une crèche afin de désarmer la colère du Père éternel excitée par la perversité des hommes. La Providence de Bethléem, établie dans la rue de la Vieille-Route, à Vaise, et fondée par les dames du Patronage, est dirigée par les Sœurs de Saint-Joseph ; elle ne compte que trente jeunes filles, et ne peut, hélas ! en contenir un plus grand nombre. Oh ! si la charité des âmes chrétiennes se dilatait en proportion des besoins, que de jeunes personnes trouveraient leur salut dans cet asile de misères ! Que la charité qui a commencé cette œuvre de miséricorde ne se lasse pas ; les secours arriveront avec le temps, et le bien s'opérera avec plus d'abondance.

Le chapitre suivant au prochain numéro.

Nous avons annoncé la semaine dernière l'apostasie de deux évêques hongrois, cette nouvelle est controvérsée : voici ce qu'on lit dans l'Univers :

Le correspondant de Rome de la Gazette du Midi lui écrit, à la date du 28 mars, pour démentir la nouvelle de l'apostasie de deux évêques hongrois, nouvelle qui circulait dans tous les salons de Rome, et qu'il avait pu s'écarter, dit-il, à une source des plus respectables. Comment cette erreur générale a-t-elle pu naître ? Elle a dû naître, selon la Gazette du Midi, d'un fait bien connu, c'est que la Russie n'épargne rien pour introduire son schisme dans la Hongrie et détacher ainsi peu à peu cette province de l'Autriche. Voisine des provinces du Danube où la religion grecque est dominante, la Hongrie peut s'y laisser plus facilement entraîner, et l'on comprend que quelques succès, exagérés peut-être, aient donné lieu à des bruits que la crédulité publique a grossis !

— On écrit à l'Ami de la Religion, sur le même sujet :

« Je vous ai fait part du Mandement par lequel le Saint-Père a cru devoir ordonner des prières publiques à l'occasion de la fête de l'Annonciation. Comme, à cette époque, les esprits se ressentent encore de l'agitation excitée par les événemens de la Romagne, il n'est pas de bruit absurde qui n'ait été répandu. Selon les uns, une constitution venait d'être imposée au roi de Naples par ses sujets révoltés ; S. M. sicilienne s'était réfugiée, dans la